

SICTOM PONTAUMUR·PONTGIBAUD

LE MAG'

Le mot du président

Le SICTOM de Pontaumur - Pontgibaud : Votre service public des déchets ménagers

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau magazine du SICTOM. Il se veut pédagogique et être le reflet de l'activité du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud. Conservez-le car il saura répondre à de nombreuses questions que vous vous poserez sur les déchets ménagers en général, le tri, le service et vos interlocuteurs en particulier.

Depuis le renouvellement des instances dirigeantes du SICTOM en 2008, l'approche du fonctionnement du Service Public de collecte et de traitement des déchets (car il s'agit bien d'un service public) a été complètement revue. A l'exception de la collecte des déchets, les gestions des 4 déchèteries du SICTOM et de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Miremont, confiées auparavant à une entreprise privée, ont été reprises en régie par le SICTOM en 2009.

Par cette décision de « remunicipalisation » votée à l'unanimité, vos élus ont estimé que la collectivité publique était compétente pour gérer et exploiter un service tel que le nôtre, dénué de tout intérêt pécuniaire notamment en terme de rémunération d'actionnariat.

D'autre part, vous apprendrez à la lecture de « SICTOM Le Mag' » que le mode de financement du service a été complètement revu. Comme le veut la Loi, tous les usagers de même nature d'un même service doivent payer le même prix. Désormais, nous serons tous assujettis au paiement d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La gestion des déchets ménagers est un sujet complexe car il s'agit de répondre à des exigences techniques et environnementales évidentes aujourd'hui et qui l'étaient moins voilà plusieurs années. Ce service coûte cher et nous devons faire preuve de citoyenneté dans son utilisation en veillant à respecter les consignes de tri, à ne pas jeter n'importe quoi et n'importe comment.

Pour conclure, je vous assure que les élus qui vous représentent au sein du Comité syndical et les 8 agents du SICTOM sont animés par une seule et unique préoccupation : l'efficacité du Service Public qui doit être au service de tous, dans le respect de l'Intérêt Général et de l'avenir des générations futures.

Bonne lecture!

Laurent BATTUT
Président du SICTOM

Sommaire

Présentation du SICTOM	P2
Un nouveau financement.....	P4
Dossier déchets	P8
L'installation de stockage de Miremont	
Les emballages recyclables	
Les déchèteries	
La prévention des déchets.....	P14
L'ambassadeur du tri.....	P16

N°1 Mai 2010



Le SICTOM, qu'est-ce que c'est ?



Le SICTOM Pontaugur Pontgibaud, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, a été créé en avril 1981 par une quinzaine de communes pour déployer ensemble les moyens nécessaires pour assurer la **collecte**, le **transport** et le **traitement des ordures ménagères (OM)**.

Le SICTOM ,
c'est :

- 33 communes
- 18796 habitants
- Près de 9500 tonnes de déchets collectés par an (déchèteries, ordures ménagères, collecte sélective)
- 50 points d'apport volontaire pour le tri sélectif
- 4 déchèteries à Saint-Ours, Les Ancizes, Pontaugur et Giat
- 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Miremont

en quelques chiffres



2

Le syndicat a pour mission de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un **système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères**, dans le respect des lois françaises et européennes et s'y emploie à travers :

- la **collecte des ordures ménagères** par les camions-benne,



- le **traitement** de ces mêmes déchets au sein de l'**Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** de Miremont,



- la **collecte et le tri des emballages recyclables** collectés en **points propres** ou en porte-à-porte,



- la **collecte en déchèterie** des déchets encombrants, toxiques et des déchets valorisables tels que déchets verts, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE), cartons ou ferraille, et leur traitement.



Un nouveau financement, la REOM

Pour assurer toutes ses missions, le SICTOM vote chaque année un budget qui est ensuite affecté à chaque poste.

Jusqu'à présent le budget du SICTOM était constitué par une participation à l'habitant demandée aux communes, ces dernières finançant les cotisations par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou bien sur leur budget général. Afin d'harmoniser la tarification à l'ensemble des 33 communes, le Comité syndical a voté la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui s'est substituée, depuis le 1^{er} janvier 2010, au système de financement préalablement existant, et ce, sur tout le territoire du SICTOM.

AVANT

Redevance

L'utilisateur recevait une facture pour l'enlèvement de ses déchets ménagers, en fonction des critères fixés par la mairie.



TEOM

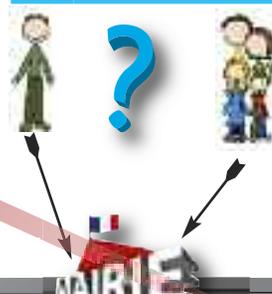
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'utilisateur payait le service des ordures ménagères via la taxe foncière, en fonction du foncier bâti.



Budget Général

La contribution était payée par la mairie sur son budget général, à travers les taxes locales, sans que la part pour le service de ramassage soit clairement identifiable par l'utilisateur.



4



Comment la redevance est-elle calculée?

Le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu. Il est arrêté annuellement par délibération du Conseil Syndical pour financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le tarif de la redevance est composé de deux parts : une part fixe et une part variable.

La part fixe comprend les frais de gestion et de collecte. La part variable, par exemple pour les particuliers, dépend du nombre de personnes constituant le foyer.

(Voir détail page 6)

COMBIEN VA-T-ON PAYER?

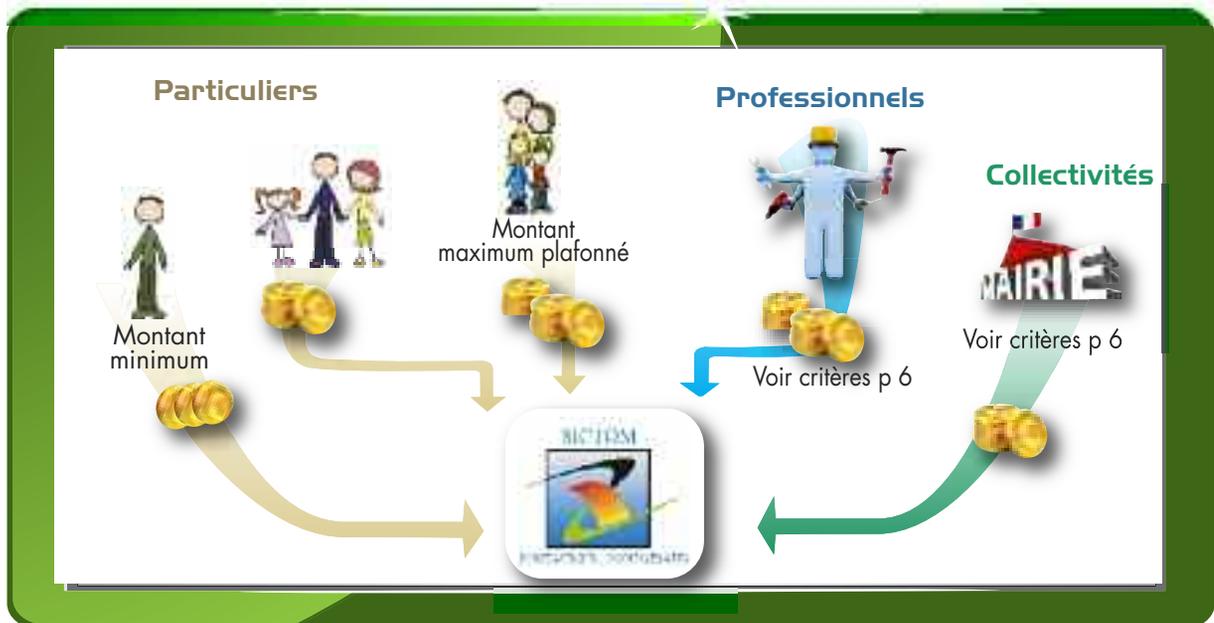
La REOM est basée sur le service rendu aux usagers, et varie selon les critères de chaque redevable (voir page 6).
Tous les critères de calculs vous seront réprésentés à l'envoi de la première facture du SICTOM.

Tout changement de situation est à déclarer auprès du SICTOM afin qu'il soit pris en compte le semestre suivant.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tous les usagers (particuliers, professionnels et collectivités) bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets sont soumis à la REOM. La mise en place de la REOM permet au SICTOM de tarifier le service aux usagers selon les mêmes critères, qu'ils habitent sur une commune ou une autre du territoire. Les usagers qui bénéficient d'un même service paieront la même redevance, ce qui semble plus équitable. La REOM fera l'objet de deux factures annuelles (juillet / janvier) qui seront envoyées directement à l'utilisateur. Le paiement sera à effectuer auprès de la Trésorerie dont dépend celui-ci. Un prélèvement automatique peut être mis en place sur demande de l'utilisateur auprès du SICTOM.

Depuis le 1^{er} janvier 2010

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères



5

POURQUOI LE COÛT DU SERVICE

ÉLIMINATION DES DÉCHETS NE DIMINUE PAS, ALORS QUE L'ON TRIE DE PLUS EN PLUS ?

- **La production constante de déchets** : emballage, déchets alimentaires, encombrants, produits toxiques, chacun de nous produit ces types de déchets et il faut les traiter. Même si le tri permet d'en détourner une partie de l'enfouissement, la collecte sélective a un coût qui reste à supporter par le SICTOM, tout comme l'élimination des déchets dangereux.
- **L'augmentation du coût des carburants** : elle n'est pas sans incidence sur le prix d'une tournée pour les camions de collecte
- **L'augmentation des taxes** : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), imposée par l'Etat et appliquée sur le tonnage de déchets entrant à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Miremont, augmente chaque année. De 10€ par tonne en 2008 elle est passée à 20€ en 2010 soit, avec 7500 tonnes de déchets enfouis en moyenne chaque année, une augmentation de 75000€ en 2 ans. Et il est encore prévu que la TGAP passe progressivement à 40€ la tonne d'ici 2015 !!!
- **la réglementation en matière de gestion des déchets** : de plus en plus exigeante, elle nécessite des investissements importants, notamment pour l'ISDND, avec le traitement des rejets ou la construction d'un nouveau casier. Par ailleurs, le tri, avec la mise à disposition d'équipements de collecte, la collecte par les camions-benne et l'affinage du tri en centre de tri représente un poste de dépense pour le syndicat, même s'il permet de générer des recettes par la revente des matériaux. Il est donc important, au vu de l'investissement apporté à la mise en place de ce service, de continuer à trier toujours mieux et plus ! Et n'oublions pas que le tri de nos déchets est avant tout un geste citoyen.

C'est dans cet objectif de maîtrise des coûts que le SICTOM envisage de généraliser la collecte sélective de proximité sur l'ensemble du territoire, d'ici 2014. Des actions concrètes visant à produire moins de déchets sont en cours, et d'autres à venir avec la mise en œuvre d'un plan de prévention en 2011 (voir p.16).

Les critères de facturation

Les critères de facturation de la REOM pour l'année 2010 ont été votés lors de l'Assemblée générale du 18 décembre 2009. La redevance est composée :

- d'une part fixe correspondant à 45% des dépenses de fonctionnement du SICTOM, perçue pour assurer la part incompressible du service,
- d'une part variable de 55%.

CRITERES DE FACTURATION 2010

Montant
de la REOM
2010
(à titre indicatif)

PARTICULIERS

Foyer de	1 personne	Part fixe +	1 base	128€
	2 personnes	Part fixe +	2 bases	170€
	3 personnes	Part fixe +	2,5 bases	191€
	4 personnes et plus	Part fixe +	3 bases	212€
Résidence secondaire		Part fixe +	2 bases	170€

PROFESSIONNELS (sous réserve de modifications)

Artisans	1 pers.	Part fixe +	1 base	128€
	2 à 5 pers. > 5 pers.	Part fixe +	2 bases	170€
Commerces	Non alimentaires	Part fixe +	2 bases	170€
	Alimentaires*	Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs mis à disposition : 1 base pour 60 litres	
Professions libérales		Part fixe +	2 bases par pers.	
Hôtels restaurants*		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs mis à disposition : 1 base pour 60 litres	
Bar		Part fixe +	1 base	128€
Table d'hôtes		Part fixe		86€
Chambre d'hôtes		Part fixe +	0,5 base par chambre	
Locations saisonnières	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping	Part fixe +	2 bases	170€
Campings*	Municipaux	Part fixe +	Comptés dans la part des communes	
	Privés		Part variable selon le volume des bacs mis à disposition : 1 base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	
Villages vacances*		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs mis à disposition : 1 base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	
Sites touristiques*		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs mis à disposition : 1 base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	
EHPAD / Maisons de retraite		Part fixe +	critères PME pour les employés + 1 base par résident	
Etablissements scolaires	Collèges /	Part fixe +	10 bases (entre 0 et 50 élèves)	506€
	Maison familiale rurale		15 bases (plus de 50 élèves)	716€
	Collèges avec internat	Part fixe +	30 bases	1346€
	Lycées	Part fixe +	30 bases	1346€
PME	6 à 10 employés	Part fixe +	3 bases	212€
	11 à 15 employés	Part fixe +	5 bases	296€
	16 à 20 employés	Part fixe +	10 bases	506€
	+ de 20 employés	Part fixe +	20 bases	926€

COLLECTIVITES

Mairies	Forfait par habitant			9.5€/habitant
Syndicats intercommunaux	Par équipement	Part fixe +	1 base par équipement	
Etablissements publics	< 5 pers.	Part fixe +	Voir critères artisans	
	> 5 pers.	Part fixe +	Voir critères PME	
Pompiers	Centre d'intervention	Part fixe +	1 base	128€
	Centre de secours	Part fixe +	10 bases	506€

*Pour les professionnels concernés par une part variable au volume, un forfait minimum de 6 bases est appliqué pour les supermarchés, campings et sites touristiques, et de 2 bases pour les autres.

LES SERVICES

Le SICTOM réalise :

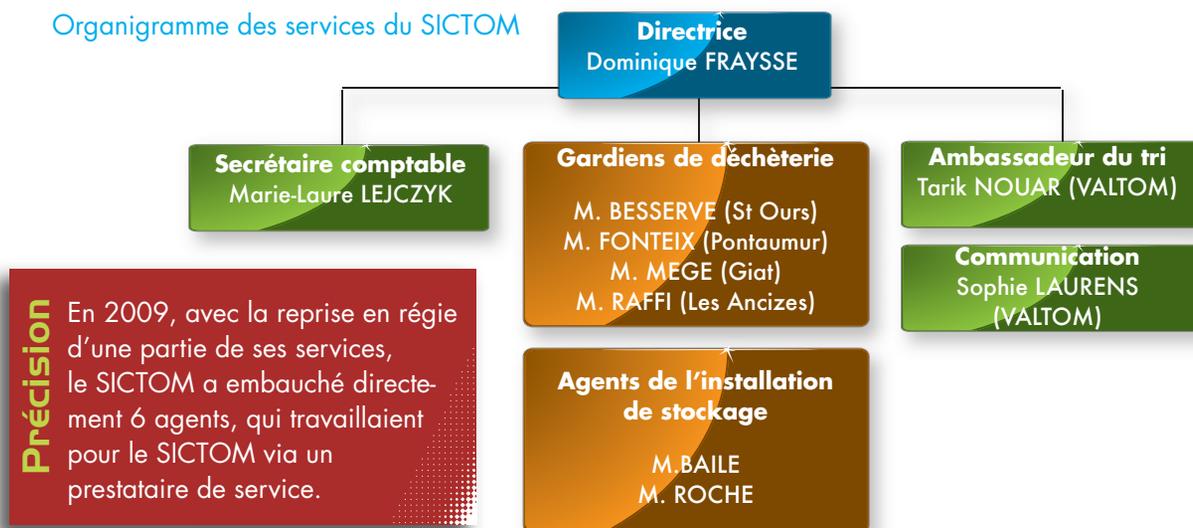
En gestion publique directe : le **gardiennage des 4 déchèteries** (Saint-Ours, Les Ancizes, Pontaumur, Giat) et la **gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Miremont**. Il a pour cela recruté 6 agents techniques à temps plein en 2009, ces missions étant jusqu'alors confiée à une société privée.

En gestion privée, c'est-à-dire avec des prestataires titulaires de marchés publics :

- la **collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en bacs de groupements** (résiduels et recyclables) : Société SITA Mos
- la **collecte des points d'apport volontaire** : Société Echalièr
- le **transport et le traitement de certains déchets de déchèterie** : Sociétés Echalièr et SITA Mos
- le **traitement des lixiviats** du centre d'enfouissement technique, etc.

Le SICTOM a repris certaines missions en gestion directe en 2009, avec pour objectifs une meilleure maîtrise des coûts, un contrôle direct des sites et donc un gain en fiabilité et une meilleure gestion environnementale.

Organigramme des services du SICTOM

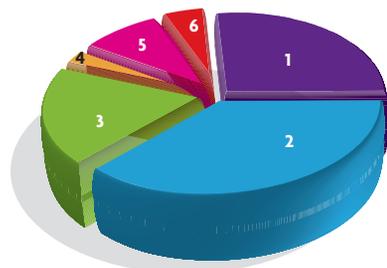


7

LES COÛTS DU SERVICE

Comme précisé dans le dossier sur le financement, les coûts du service du SICTOM sont en grande partie pris en charge grâce à la REOM. La vente des matériaux ou des subventions, le plus souvent liées à la collecte sélective, apportent également quelques recettes à la collectivité.

En 2009, les coûts de fonctionnement du SICTOM étaient répartis de la manière suivante :



- 1 Collecte Ordures Ménagères 27%
- 2 Traitement : OM, tri et déchèteries, cotisation VALTOM 37%
- 3 Exploitation et transfert des bennes de déchèterie 19%
- 4 Collecte sélective des emballages 3%
- 5 Fonctionnement administratif 9%
- 6 Coût du personnel 5%

Le SICTOM verse une contribution annuelle au VALTOM, syndicat mixte départemental en charge de la conception et de l'exploitation d'installations en vue du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que du stockage des déchets ultimes.

Concrètement, pour le SICTOM Pontaumur Pontgibaud, le VALTOM est en charge : du traitement des déchets verts, notamment via la plateforme de broyage de Saint-Ours, de la gestion des marchés de tri et des investissements pour l'installation de stockage de Miremont.

Des conventions ont également été signées afin que le VALTOM mette à disposition du syndicat un ambassadeur du tri et une chargée de communication à temps partiel.



Malgré les efforts de tri de chacun et la mise en place de nouvelles filières de valorisation en déchèterie notamment, la part de déchets dits résiduels reste importante puisqu'elle représente environ **7500 tonnes** pour le SICTOM chaque année, avec le traitement des ordures ménagères et des encombrants.

Une **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** sur notre territoire reste donc indispensable pour le traitement de nos déchets. Situé sur la commune de Miremont, au Milliazeix, ce site est destiné à recevoir les **déchets ultimes**, c'est-à-dire :

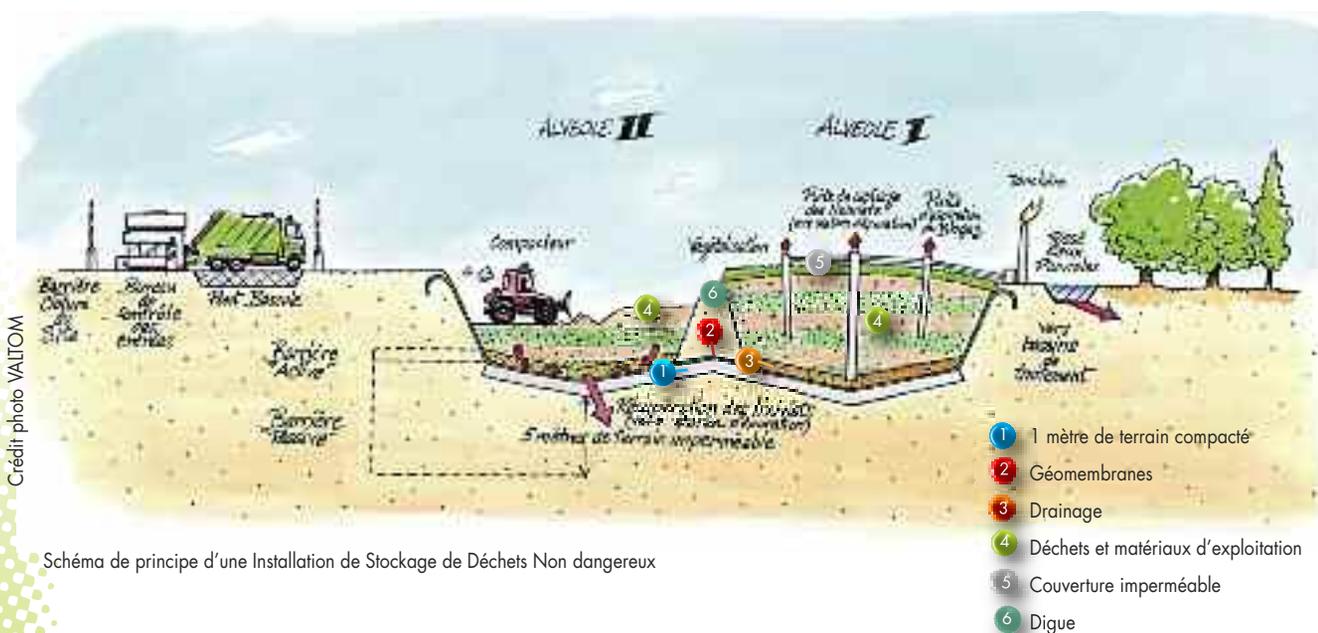
- les déchets non valorisables des ménages : ordures ménagères, refus de compostage et de tri non valorisables, encombrants et gravats issus des déchèteries,...
- les déchets industriels banals non valorisables issus des artisans, commerces et industries

Depuis l'automne 2009, l'ISDND, dont l'exploitation était jusqu'alors confiée à une société privée, est gérée directement par le SICTOM qui a repris dans ses effectifs les deux agents d'exploitation présents sur le site.

Comment est constituée une installation de stockage de déchets ?

Un centre d'enfouissement est constitué par un ou plusieurs casiers étanches, dans lesquels vont être enfouis les déchets.

8



Crédit photo VALTOM

Schéma de principe d'une Installation de Stockage de Déchets Non dangereux

L'étanchéité du casier est assurée par la mise en place d'une barrière passive, constituée par 6m de terrain imperméabilisé, dont un mètre d'argile étanche reconstituée, et par une barrière active composée d'une géomembrane, mise en place pour renforcer l'étanchéité naturelle. Chaque casier est composé d'alvéoles remplies au fur et à mesure de l'exploitation.

Quels sont les dispositifs mis en place pour protéger l'environnement ?

Protection de l'eau et du milieu naturel

Les eaux contenues dans les déchets stockés et provenant des eaux de pluie, sont chargées en polluants et doivent donc être traitées avant d'être rejetées. Ces eaux, appelées **lixiviats**, sont captées en fond d'alvéole grâce au système de drainage puis envoyées vers une **unité de traitement de l'eau**.

Les travaux mis en œuvre en 2009 sur le centre de stockage avaient pour objectif entre autres de réduire la production de lixiviats, et ce, en réduisant la surface d'exploitation des casiers et en mettant en place un réseau de gestion des eaux pluviales performant.

Les eaux de ruissellement qui n'entrent pas en contact avec les déchets sont acheminées vers un bassin de stockage et rejetées dans le milieu naturel après décantation et contrôle de leur qualité physicochimique.



Station de traitement des eaux

Protection de l'air



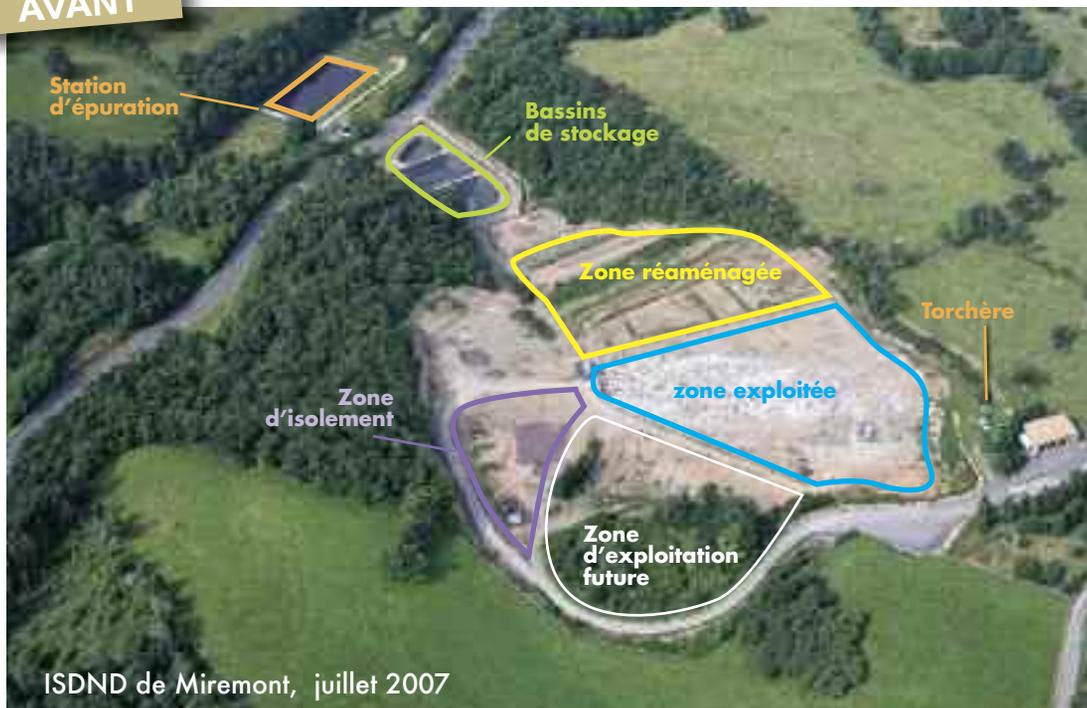
Torchère

Afin de limiter les odeurs et les effets sur l'environnement, les biogaz, produits par la dégradation de la matière organique, sont captés grâce à des drains installés dans les déchets et sont envoyés vers une torchère où ils sont incinérés.

En 2009, des travaux ont été effectués sur le site de Miremont pour réhabiliter le premier casier et construire un deuxième casier, exploité depuis décembre. Ces travaux ont permis de prolonger la durée de vie du site jusqu'en 2013.

L'ancienne zone d'exploitation de l'ISDND (casier n°1) a fait l'objet de travaux de réhabilitation. En effet, bien que l'ancien casier ne soit plus utilisé, les déchets continuent d'évoluer en produisant du biogaz et des lixiviats. Il convenait donc de minimiser les interférences avec le milieu extérieur par la mise en place d'une couverture imperméable recouverte elle-même de terre végétale. Le biogaz produit est capté et envoyé vers la torchère. Les lixiviats sont collectés en pied de décharge et stockés avant d'être traités.

AVANT



En 2009, les travaux effectués sur le site de Miremont avaient pour objectif d'une part d'augmenter la capacité de stockage du site, et d'autre part de traiter les déchets du territoire dans les conditions optimales de sécurité pour le milieu naturel et pour les personnes, en totale conformité avec la réglementation.

10

APRÈS



L'alvéole 1 du casier 2 est exploitée depuis décembre 2009 et devrait permettre l'exploitation du centre de stockage jusqu'en 2013. Dans les prochains mois, le SICTOM devrait lancer des travaux pour améliorer la gestion des eaux pluviales et modifier la gestion des bassins de lixivats et leur traitement sur le site.

Les emballages recyclables

Nous déposons nos emballages et papiers recyclables dans les points d'apport volontaire ou les sacs/bacs jaunes.

Points d'apport volontaire

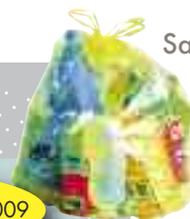


334 tonnes collectées en 2009



Bac jaune

107 tonnes collectées en 2009



Sac jaune



Bouteilles, flacons en plastique



Briques alimentaires



Boîtes métal



Papiers journaux



Cartonnettes



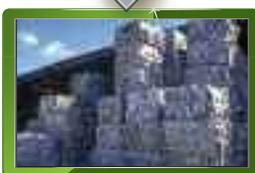
Centre de tri

Le tri est affiné par catégorie

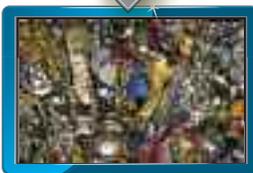
Les différents matériaux sont envoyés vers les différentes usines de recyclage



Les bouteilles en plastique sont broyées et lavées puis transformées en paillettes ou granulés qui seront réutilisés comme matière première dite secondaire



Les briques alimentaires sont malaxées et déchiquetées pour en séparer les différentes matières



L'acier et l'aluminium sont séparés par tri magnétique. Ils sont fondus et réutilisés comme matière première.



Cartons et papiers sont malaxés avec de l'eau pour en recycler les fibres



Objets en plastique



Essuie-tout, enveloppes



Divers objets en aluminium ou acier



Cartonnettes



LE VERRE

Bouteilles & bocaux en verre

Point d'apport volontaire dans les communes

Le verre collecté est fondu pour être recyclé

Le verre recyclé sert à fabriquer de nouvelles bouteilles en verre



Précision

Pour en savoir plus sur les consignes de recyclage, un guide du tri est disponible auprès de votre mairie ou du SICTOM Pontaurum Pontgibaud.



En 2009, vous avez trié plus de 475 tonnes de verre, l'équivalent de presque 1,4 millions de bouteilles ! Grâce à ce geste de tri, c'est par exemple la consommation énergétique annuelle de 50 personnes et 250m³ d'eau qui ont été économisés.

LE SAVIEZ-VOUS?

En déchèterie

Bientôt

Sur la commune des Ancizes-Comps, une nouvelle déchèterie sera mise en service fin 2010, afin de remplacer l'ancien quai de transfert.

Pour rappel, les habitants du territoire ont accès aux 4 déchèteries du SICTOM. Les habitants de Nébouzat, Aurières, Gelles, St Bonnet près Orcival et Ceyssat sont également autorisés à se rendre à la déchèterie de Rochefort-Montagne (convention avec le SMCTOM Haute-Dordogne).

Les déchets collectés en déchèterie sont valorisés pour ceux qui peuvent l'être (cartons, ferraille, bois, déchets verts, pneus, DEEE...) ou envoyés vers des filières de traitement dédiées pour d'autres comme les piles, peintures et autres déchets dangereux, afin d'être éliminés en toute sécurité. Les encombrants non valorisables et non dangereux seront quant à eux enfouis à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Miremont.

DÉCHÈTERIE

GIAT
Route de la Celle
04.73.21.77.72

SAINT-OURS
Chantesserre
04.73.88.79.94

PONTAUMUR
Montglandier
04.73.79.78.89

LES ANCIZES
Rue de Fougères
06.84.47.95.10

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00
Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés

Lundi et du mercredi au samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00
Fermée les mardis, dimanches et jours fériés

Du lundi au mardi et du jeudi au samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00
Fermée les mercredi, dimanche et jours fériés

Du lundi au samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00
Fermée les dimanches et jours fériés

Quels déchets apporter en déchèterie ?

Déchets acceptés



Déchets végétaux : branchages, taille, feuilles, tontes.



Déchets ménagers spéciaux : peintures, piles, batteries, aérosols, cartouches d'encre...



Ferrailles et métaux non ferreux



Néons et ampoules basse tension



Bois



Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (voir détail ci-dessous)



Gravats et inertes



Déchets d'activités de soins de type piquant, coupant ou tranchant, à déposer dans des contenants spécifiques fournis dans les pharmacies du territoire



Cartons encombrants



Tout-venant : matelas, mobilier.

Collecte des lampes et néons

En partenariat avec l'éco-organisme Récyclum, le SICTOM a mis en place en 2010 la collecte des lampes et ampoules usagées dans ses 4 déchèteries.

La quasi totalité des matériaux issus du traitement des lampes est recyclée: le taux de recyclage atteint plus de 90%.

Différentes catégories de lampes sont concernées comme les tubes fluorescents (dits «néons»), les lampes basse consommation (ou fluo-compactes), les lampes à vapeur de mercure ou les lampes à leds. Depuis 2005, les ampoules concernées portent le marquage «poubelle barrée». Les gardiens vous orienteront en déchèterie.



Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques

Depuis la fin d'année 2009, tous les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) amenés en déchèterie sont également valorisés et traités spécifiquement. Le SICTOM a choisi de proposer ce service, complémentaire du système qui reste à privilégier de la reprise «un pour un» (reprise du matériel hors d'usage à l'achat d'un matériel neuf, financé par l'éco-contribution). Les matériaux qui composent ces appareils sont donc valorisés et leur fraction polluante est éliminée dans le respect de l'environnement.



Téléviseurs
Ordinateurs portables
Minitels
Ecrans cathodiques
Ecrans plats, ...



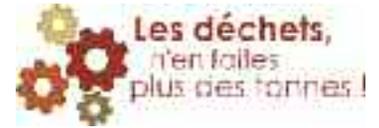
Réfrigérateurs
Congélateurs
Climatiseurs
Caves à vin, ...



Lave-linge
Lave-vaisselle
Chauffe-eau
Fours
Plaques de cuisson
Cuisinières, ...



Cuisine : mixeur, grille-pain, ...
Salle de bains : sèche-cheveux, rasoir électrique, ...
Audio-visuel : Baladeur, appareil photo, chaîne hi-fi, ...
Informatique, téléphonie : clavier, calculatrice, graveur, ...
Jouets électriques usagés
Appareils de bricolage / jardinage, ...



Nos déchets :

- ont des **impacts écologiques** (pollution atmosphérique, effet de serre, couche d'ozone) et **économiques**,
- nécessitent **l'utilisation des ressources naturelles** (matières premières, énergie),
- ont un **coût**, de par leur transport, ainsi que par leur élimination.

Il est donc primordial que chacun participe à l'effort collectif de maîtrise des déchets en les triant et en adoptant des gestes permettant de réduire leur production.

Dans ce sens, le SICTOM collabore avec le VALTOM pour la mise en œuvre du Programme territorial de prévention « Agir pour moins de déchets ».

La prévention des déchets est formalisée par un ensemble de mesures et d'actions visant à **réduire la masse et le volume des déchets produits** mais aussi leur **nocivité**. A la fois quantitative et qualitative, la prévention porte sur les étapes en amont du cycle de vie du produit jusqu'à sa prise en charge par la collectivité.

La prévention s'articule autour de 3 axes :

- **La réduction à la source** : c'est encourager la conception et la mise sur le marché de produits et services minimisant au maximum la production de déchets aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
- **L'évitement à la consommation** : c'est stimuler une consommation durable et responsable des produits et services.
- **L'évitement à l'abandon** : c'est encourager la mise en place de circuits alternatifs de réutilisation et de réemploi.

Comment faire pour produire moins de déchets ?

En tant que ménage, il existe plusieurs façons d'agir pour produire moins de déchets.

Parmi les gestes de prévention les plus efficaces :

- Mieux choisir produits et emballages : choisir des produits peu ou pas suremballés, privilégier les éco-recharges, ...
- Réutiliser les sacs
- Utiliser le Stop Pub : c'est en moyenne 40kg d'imprimés en moins chaque année
- Limiter les impressions papier : imprimer en recto-verso que si nécessaire, réutiliser les feuilles imprimées en brouillon, ...
- Boire l'eau du robinet
- Utiliser des piles rechargeables
- Réutiliser ce qui peut l'être : donnez une seconde vie à des objets par le don, la réparation, la vente d'occasion, le troc, ...
- Faire du compost : en plus de réduire le poids de votre poubelle, vous obtiendrez un amendement organique naturel gratuit
- Choisir des produits avec des éco-labels
- Pratiquer des gestes alternatifs : fabrication de produits maison, utilisation de couches lavables, envoyer des courriels plutôt que des courriers, etc.

OUI à l'interdiction des collectés
NON à la publicité dans la poubelle

STOP PUB

les déchets de la Vallée
VALTOM

Vous ne souhaitez plus recevoir dans votre boîte aux lettres tous ces prospectus qui partent directement à la poubelle? Vous pouvez vous procurer un Stop pub sur simple demande auprès du SICTOM.

Opération foyers témoins

En 2009, le SICTOM a participé à l'opération « Foyers témoins » organisée par le VALTOM. Les objectifs de cette opération étaient de démontrer l'efficacité des gestes de prévention, la facilité de mise en œuvre par chacun et de partager ensuite l'expérience des foyers témoins.

Après avoir établi un état des lieux de leur production normale de déchets, des foyers volontaires ont pendant 10 semaines mis en œuvre 3 gestes de prévention parmi les 10 proposés page 14.

A la fin de ces 10 semaines, les résultats ont été analysés :

	Avant	Après	
Déchets résiduels 	6 Kg 	3,9 Kg 	Par personne et par mois -26kg par personne et par an
Déchets recyclables 	6,9 Kg 	5,2 Kg 	Par personne et par mois -21kg par personne et par an

Les résultats de l'opération ont été probants, avec en moyenne une diminution de 30% du poids total des poubelles produits par les foyers témoins, soit 47kg par habitant et par an évités.

Les gestes qui se sont avérés les plus impactants sont le compostage, permettant de détourner en moyenne 1/3 des déchets de la poubelle grise, et l'utilisation du Stop pub, réduisant de 27kg le poids des déchets par boîte aux lettres et par an.

Le compostage

Le SICTOM participe à plusieurs actions en faveur de la prévention, axées pour la plupart sur le compostage.

Chaque année, le SICTOM collabore à l'opération de promotion du compostage individuel via la vente de composteurs à tarif préférentiel.

Plus récemment, une opération pilote de compostage en pieds d'immeubles, c'est-à-dire dans les espaces verts de résidences, a été menée à Pontaurum puis à Saint-Avit. Face au succès de la démarche, de nouvelles résidences de l'Ophis, partenaire de l'opération, seront équipées de composteurs en 2010, sur les communes de Saint-Georges de Mons et des Ancizes.

Le saviez-vous?

En dix ans, ce sont près de 1000 composteurs qui ont été distribués par le VALTOM sur le territoire du SICTOM



L'école Robert Bresson de Bromont-Lamothé participe, avec une vingtaine d'autres écoles du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, à l'opération « Ecoles témoins », dont l'objectif est similaire à celui des foyers témoins. Les résultats de cette expérience seront connus mi-2010.

Un ambassadeur du tri au SICTOM

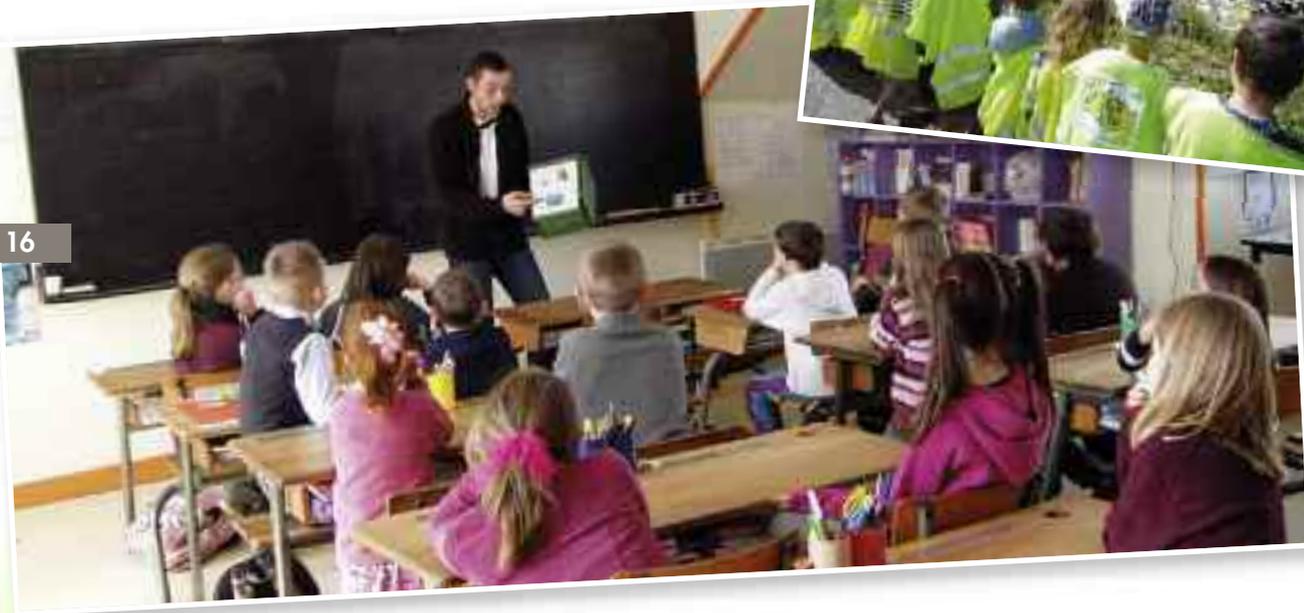
Chargé de sensibiliser et d'informer tous les publics du territoire sur les consignes et enjeux du tri et sur la gestion de nos déchets, l'ambassadeur du tri, véritable relai d'information, illustre l'engagement du SICTOM en matière d'environnement et de développement durable.

Recruté depuis plus d'un an, Tarik NOUAR a effectué de nombreuses missions auprès de publics différents, avec pour objectif l'amélioration qualitative et quantitative de la collecte sélective des emballages sur les 33 communes du territoire.

En 2009, 1500 foyers ont reçu la visite de l'ambassadeur et se sont vus remettre des outils permettant l'amélioration du tri. Cette action a permis d'établir une relation de proximité avec les usagers. L'objectif étant de conforter les trieurs réguliers, encourager les trieurs occasionnels et convaincre les plus réticents. Des campagnes de sensibilisation sont en cours, aussi nous vous remercions de réserver votre meilleur accueil à notre agent.

En 2009 :

- 1500 foyers ont reçu la visite de l'ambassadeur
- 27 classes ont bénéficié d'une animation
- 500 élèves sensibilisés au tri
- 40 bacs de recyclage distribués pour mettre en place le tri à l'école
- 4 visites d'installations de traitement des déchets



16

Tarik NOUAR travaille également avec le public jeune, avec des animations scolaires programmées tout au long de l'année. Pour l'année scolaire 2008-2009, 27 classes, soit 500 élèves de l'école maternelle au collège, ont été sensibilisées au tri, l'occasion pour les établissements qui le souhaitent de mettre en place le tri sélectif en classe avec l'aide matérielle du SICTOM.

Pour l'année 2009-2010, une nouvelle animation sur la prévention des déchets est proposée pour aller plus loin dans les enjeux de la gestion des déchets. Ce sont déjà 38 animations qui sont programmées dans 12 établissements scolaires du territoire.

Des visites de sites de gestion des déchets sont également proposées.



SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD

Rue du Commerce - 63230 PONTGIBAUD

TEL. 04.73.73.16.83 / FAX 04.73.73.17.05

sictompontaur-pontgibaud@orange.fr